



Centre d'approvisionnement – Fredericton
301 Promenade Bishop
Fredericton, N-B E3C 2M6

17 May 2023

30004219

TITRE: Pêches sentinelles par engins mobiles dans les divisions 4S et 4T (partie nord) de l'OPANO.

1.0 Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2.0 Définition des besoins

Le MPO vise à engager une association de pêcheurs commerciaux pour réaliser un relevé au chalut de fond dans le cadre du programme des pêches sentinelles par engins mobiles. Les données récoltées lors de ces travaux seront utilisées par le MPO dans le développement d'un indice d'abondance indépendant de la pêche pour ultimement aider à l'ajustement annuel des captures admissibles. Ces travaux sont notamment utiles pour l'évaluation de plusieurs stocks de poissons de fond, dont la morue du nord du golfe, le flétan atlantique, les sébastes et le flétan du Groenland (c.à.d., turbot). Les relevés ont débuté en 1995 et se maintiennent annuellement au mois de juillet depuis.

3.0 Les travaux comprendront les éléments suivants :

Les travaux seront réalisés dans les deux divisions OPANO suivantes ayant un total de jusqu'à 120 stations de chalutages réparties d'après un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié :

- Division 4S – Plus de dix (10) brasses
- Division 4T (Partie Nord) – Plus de cent (100) brasses

Environ 80 % des stations de chalutage seront réalisées dans la division OPANO 4S et le reste dans la division 4T.

Une fois le contrat attribué à un fournisseur, la liste finale des positions (latitude, longitude) des stations de chalutage sera fournie par le MPO à l'entrepreneur retenu. Cette liste finale sera différente à chaque année du contrat.

Le type de chalut de fond utilisé pour ce relevé est de type Star Balloon 300 monté sur un bicycle Rockhopper avec une doublure de 40 mm dans le cul du chalut. Le MPO fournira ces chaluts, et une fois le contrat attribué à un entrepreneur, ce dernier sera en charge de l'entreposage et de l'entretien de ceux-ci pour la durée du contrat.

L'entrepreneur devra retenir à ses frais les services d'un (1) observateur en mer certifié par [une compagnie accréditée par le MPO](#) pour chaque navire qui sera impliqué dans les activités de chalutage

et durant toute la durée des travaux en mer. Les observateurs devront se conformer au protocole scientifique fourni par le MPO.

4.0 Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- L'entrepreneur **doit** être une association de pêche commerciale qui comprend des pêcheurs de poissons de fond ayant un minimum de cinq (5) ans d'existence ;
- L'association de l'entrepreneur **doit** y comprendre un minimum de trois (3) capitaines de navires;
- Chacun des trois (3) capitaines proposés **doivent** avoir au moins, deux (2) saisons d'expérience dans la pêche au poisson de fond et/ou dans des relevés sentinelles;
- Chacun des trois (3) capitaines proposés **doivent** être en possession d'un permis commercial de pêche à la morue par engins mobiles dans les divisions OPANO 4S et 4T;
- Chacun des trois (3) capitaines proposés **doivent** avoir accès à un chalutier arrière d'une longueur minimale de 45 pieds durant les travaux en mer; et
- L'association de l'entrepreneur **doit** avoir de l'expérience avec la gestion et/ou la coordination d'au moins cinq (5) projets impliquant un protocole de pêche scientifique pour la pêche au poisson de fond.

5.0 Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s):

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC)*

6.0 Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

La Coopérative des Capitaines Propriétaires de la Gaspésie (c-à-d., ACPG) est l'entrepreneur retenu pour les services demandés dans le présent contrat. ACPG est la seule entreprise à avoir répondu à des appels d'offres au fil des ans, et le MPO estime qu'elle est la seule organisation capable d'effectuer le travail dans la région des travaux.

Depuis le moratoire de 1994-1996, la pêche au poisson de fond en employant un chalut de fond est interdite pour la pêche à la morue, et les seuls pêcheurs en employant sont ceux pêchant la crevette nordique et ceux participant à la pêche indicatrice aux sébastes. Ces pêcheurs sont essentiellement les seuls employant des chalutiers arrières dans la pêche commerciale. Dans les divisions 4S et 4T où se déroulent les travaux, la seule association représentative de ces pêcheurs est l'ACPG.

Au cours des dernières années, le MPO a lancé un appel d'offres pour les services requis et a donné l'occasion à d'autres fournisseurs de soumettre une proposition, mais aucune entreprise autre que l'ACPG n'a démontré d'intérêt.

7.0 Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de une (1) année, à partir du moment de l'attribution du contrat jusqu'au 30 juin 2024. Ce contrat comprend deux (2) années d'option d'un (1) an aux mêmes conditions.

8.0 Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toutes années d'option, est de **586,372.50\$** (TPS/TVH comprises).

9.0 Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Coopérative des Capitaines Propriétaires de la Gaspésie (ACPG)
1-1 rue de la Mary
Rivière-au-renard, Québec
G4X 5E9

11.0 Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12.0 Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 1^{er} juin 2023 à 14h00 HAA (Heure Avancée de l'Atlantique).

13.0 Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Nom : Claire Lavoie
Titre : Agente de négociation des contrats
Organisation : Pêches et océans Canada
Adresse : 301 promenade Bishop, Fredericton N-B, E3C 2M6
Téléphone : 506-282-2340
Courriel : DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca